Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260302-2026_04-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

Pleumeleuc

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	23
Présents	:	19
Représentés	:	2
Votants	:	21

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 24 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 24 février 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, Mme BÉTHUEL, M. RAMIREZ, Mme BEBIN, M. HEUZE adjoints, M. PERRIGAULT, Mme MULTON, Mme PATRU, M. AUFFRAY, M. PESCOSOLIDO, Mme CHEVANCE, Mme AUBAULT, Mme YOUBOU, M. MARIÉ, Mme JOALLAND, Mme CHERRUET, M. HERBRETEAU, Mme LE NABOUR, M. MOUTON-PEROTIN.

Étaient absents :
Mme GUIVARCH
M. REHEL

Étaient représentés :
M. LEDUC donne pouvoir à Mme CHEVANCE
M. BOISSEL donne pouvoir à M. MOUTON-PEROTIN

Monsieur HEUZE a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-04- Finances- Approbation du compte de gestion 2025 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à payer.

Considérant que Monsieur ERUSSARD, Trésorier principal, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, ne finançant que les dépenses justifiées ou utiles.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2025 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260302-2026_04-DE

réserve de sa part.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZE

Le Maire,
Yannick FOUVILLE